



**REFECTION DES ENROCHEMENTS DE PROTECTION DE
L'ESPLANADE ET DE LA DIGUE DU PORT DE LA
COMMUNE DE SANARY-SUR-MER**

DOSSIER DE DEMANDE DE CERTIFICAT DE PROJET

SOMMAIRE

1.	OBJET.....	5
2.	LOCALISATION.....	5
3.	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR.....	5
4.	RUBRIQUES DE L'ART. R 214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNEES.....	5
5.	RUBRIQUES DE L'ANNEXE À L'ARTICLE R122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNEES	5
6.	MOTIVATIONS DU PROJET	6
7.	AVANCEMENT DU PROJET	7
8.	PROGRAMME DE TRAVAUX	7
9.	MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX.....	11
10.	SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SITE	12
11.	IMPACTS PREVISIBLES SUR LE MILIEU MARIN AVANT ETUDE D'INCIDENCES	13
12.	CONCLUSION.....	13
13.	ATLAS CARTOGRAPHIQUE.....	14



Photo 1 : Vue des enrochements de protection de l'Esplanade depuis la mer (22/04/2015). Voir carte 1.



Photo 2 : Vue de la digue du Levant depuis la mer (22/04/2015). Voir carte 1.

1. OBJET

REFECTION DES ENROCHEMENTS DE PROTECTION DE L'ESPLANADE ET REPARATION DE LA DIGUE DU LEVANT DU PORT PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE SANARY-SUR-MER

2. LOCALISATION

Voir **Carte 1**.

Le quai du Levant correspond à la partie Est du port principal entre les Allées d'Estienne d'Orves et la balise d'entrée tribord du port.

Une partie du quai est constitué d'une digue en enrochement sur 130 mètres qui se prolonge vers l'est le long de l'Esplanade sur environ 220 mètres jusqu'à la cale de mise à l'eau de l'épi de protection de la plage du Levant.

L'ensemble des ouvrages concernés par le projet est situé sur le Domaine Public Maritime en concession communale.

3. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Mairie de Sanary-sur-Mer

Représenté par Monsieur le Maire Ferdinand Bernhard

Hôtel de ville

Place de la république - BP24

83110 SANARY-SUR-MER

Téléphone : 04 94 32 97 00 Télécopieur : 04 94 88 12 04

Responsable du projet :

Monsieur Thierry GREZES- Mairie de SANARY-SUR-MER - Service des Plages - Sentier du Littoral - Tel : 04.94.32.97.27 (poste 4201)

4. RUBRIQUES DE L'ART. R 214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNEES

A ce stade d'avancement du projet, les rubriques concernées sont :

- 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu :
 - 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros (D).

5. RUBRIQUES DE L'ANNEXE À L'ARTICLE R122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNEES

- 11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.
 - b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.

6. MOTIVATIONS DU PROJET

Dans la partie longeant l'Esplanade, **l'enrochement est très déstructuré**, d'importants affouillements entraînent **l'effondrement de la promenade** bordant l'Esplanade (réclamations des années 70).

La digue du quai du Levant, qui présente des **signes d'affaissement** en particulier sur les 60 derniers mètres, **ne protège pas suffisamment le port** des fortes houles. Les franchissements chroniques ne permettent pas de garantir la sécurité des bateaux amarrés, plusieurs blocs ont été projetés sur le quai / voie de service. La digue doit être rehaussée dans sa partie la plus basse.

A l'issue des premières études de diagnostic, il apparait que les affaissements de la digue sont dus à des tassements secondaires et des entraînements localisés des matériaux de remblai du cœur de digue au droit des déstructurations de la carapace (Carte 2). Plusieurs blocs ont en effet glissé, imposant une **réfection ponctuelle de la digue par rechargements localisés**.



Photo 3 : Digue du quai du Levant, en partie déstructurée.



Photo 4 : Enrochements de protection déstructurés, effondrement de la voie de service / promenade longeant l'Esplanade.



Photo 5 : Franchissement des ouvrages en cas de fortes houles ("largade" du 30/11/2008).



Photo 6 : Enrochements de protection de l'Esplanade : déstabilisation des enrochements et effondrement de la promenade / voie de service.

7. AVANCEMENT DU PROJET

Les études préliminaires sont terminées, le projet au stade AVP a été validé :

- Diagnostic des ouvrages (voir **Carte 2**),
- Cartographie des biocénoses marines (Voir **Cartes 4 et 5**),
- Sondages géotechniques,
- Modélisation de la propagation de la houle,
- Définition des enjeux et des principes d'aménagement (voir **Carte 3**),
- Définition du projet au stade AVP (avril 2017).

8. PROGRAMME DE TRAVAUX

A l'issue de la phase AVP, le projet de travaux a été ainsi défini :

- Restructuration complète de la protection de la voie de service / promenade longeant l'Esplanade ;
- Rechargement ponctuel de certaines zones de la digue du Levant, mise en place d'un muret de soutènement en crête de digue.

Le modèle de propagation de la houle a permis de déterminer qu'un rehaussement de 0,7-1,0 m permettrait de protéger efficacement le port des houles décennales, alors qu'un rehaussement de 0,5 m est suffisant pour protéger l'esplanade.

Les enjeux et objectifs du programme de travaux ont été ainsi déterminés :

- Amélioration de la protection de l'Esplanade par la construction d'un talus en enrochement sur l'ensemble du linéaire côtier;
- Amélioration de la protection du port par rehaussement de la digue (+ 0,8 m suffisent d'après les résultats de la modélisation de la propagation de la houle) sur un linéaire de 95 m devant le quai ;
- Sécurisation de la structure de la digue par renforcement ponctuel de la carapace (depuis le musoir de la digue du port sur un linéaire de 40 m) ;
- Limitation au maximum de l'emprise des ouvrages sur le sol de la mer afin d'éviter la destruction d'espèces protégées et la consommation de surface naturelles : les ouvrages seront implantés sur des surfaces artificialisées, par dessus les butées de pied existantes ;
- Préservation des biocénoses marines sensibles situées en pied de digue (herbiers à posidonie et zostères naines, grandes nacres) : Les biocénoses benthiques constituées par des espèces protégées en pied d'ouvrages (posidonies, zostères naines et grandes nacres) font l'objet d'évitements attentifs et de mesures de protection spécifiques afin de les préserver ;
- Préservation des usages du site : navigation, activités balnéaires sur la plage est de l'Esplanade accessible par les personnes à mobilité réduite ;
- Maintient de la promenade / voie de service longeant l'Esplanade ;
- Préservation de l'aspect visuel et paysager du site : limitation des rehaussements.

Le programme comprendra (Voir **Carte 3**):

- Pour la protection du port (digue du Levant) :
 - Le renforcement ponctuel et sans rehausse de la carapace de la partie terminale de la digue (environ 40 m linéaires) :
 - SANS augmentation des emprises en pied de digue ;
 - SANS destruction d'espèces protégées ;
 - Les blocs de rechargement s'appuieront sur la butée de pied existante à 2 - 4 m de leur limite inférieure ;
 - Le rehaussement (+0,8 m) de la partie de la digue du Levant située en arrière du quai par recouvrement "par-dessus" de blocs d'enrochements de 0,5-1,5T (**Figure 1**) afin de rehausser et renforcer l'ouvrage sans en augmenter l'emprise au sol ;
 - La construction d'un muret de soutènement des blocs de rehaussement (arase +1,9m NGF) en arrière du quai / voie de service ;
 - La reprise du revêtement du quai du Levant en finition de la liaison avec le muret.
- Pour la protection de l'esplanade :
 - La construction d'un talus en enrochement [1-2 t] longeant l'Esplanade sur l'ensemble du trait de côte :
 - Adossé sur muret anti-franchissement 0,75 m (cote d'arase +2m NGF) (**Figure 2**) :
 - Avec rehausse de la promenade / voie de service (+1,0 m NGF -> +1,25 m NGF) ;
 - La suppression du petit épi central ouest et de la petite plage attenante ;
 - Le maintien de l'usage balnéaire du secteur *est* avec extension de la plage existante vers l'arrière :

- Recul de la promenade /voie de service et suppression des espaces verts situés en arrière ;
- Réorganisation des enrochements avec une pente plus douce afin de limiter le phénomène de réflexion des vagues ;
- La reconstruction de l'épi central en brise-lame, concourant au maintient de la plage, SANS augmentation d'emprise sur le sol de la mer et SANS recouvrement des faisceaux isolés de posidonie ;
- Conservation des deux points d'accès à la plage (escalier central, Démobilisation de la cale de mise à l'eau qui est remplacée par une rampe de largeur réduite et utilisable par les personnes à mobilité réduite.)
- Rechargement en sable sur 80 m² en arrière du trait de côte existant ;
- Le comblement des cavités et vides potentiels sous la promenade en complément des travaux d'urgence réalisés en été 2016 ;
- La reconstruction de la promenade / voie de service en arrière des enrochements sur l'ensemble du trait de côte : dalle béton épaisseur 20 cm, charge d'exploitation 3,5 t/m², largeur 3 m) . Cette promenade reliera le port à la future base nautique.

Le dossier de plan au stade AVP est fourni en annexe (coupes types). Voir la position des coupes en carte 5.

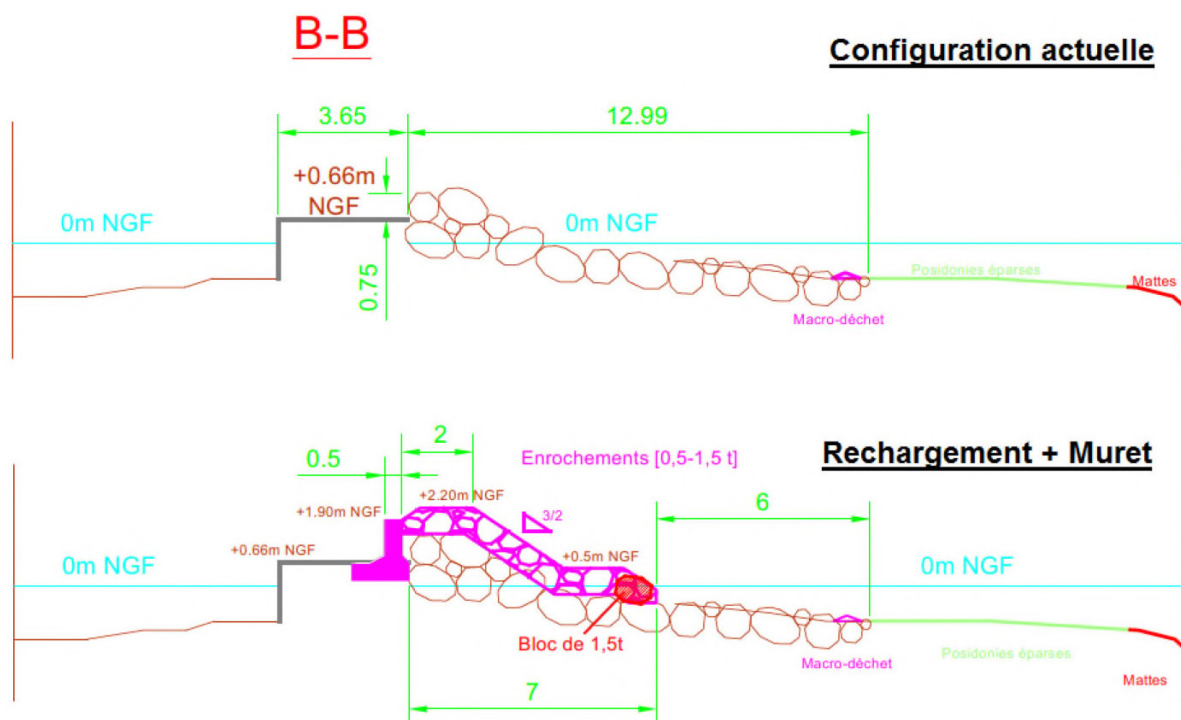


Figure 1 : Coupe-type schématique de rechargement simple de la digue du Levant (voir les autres coupes dans le dossier de plan fourni en annexe)

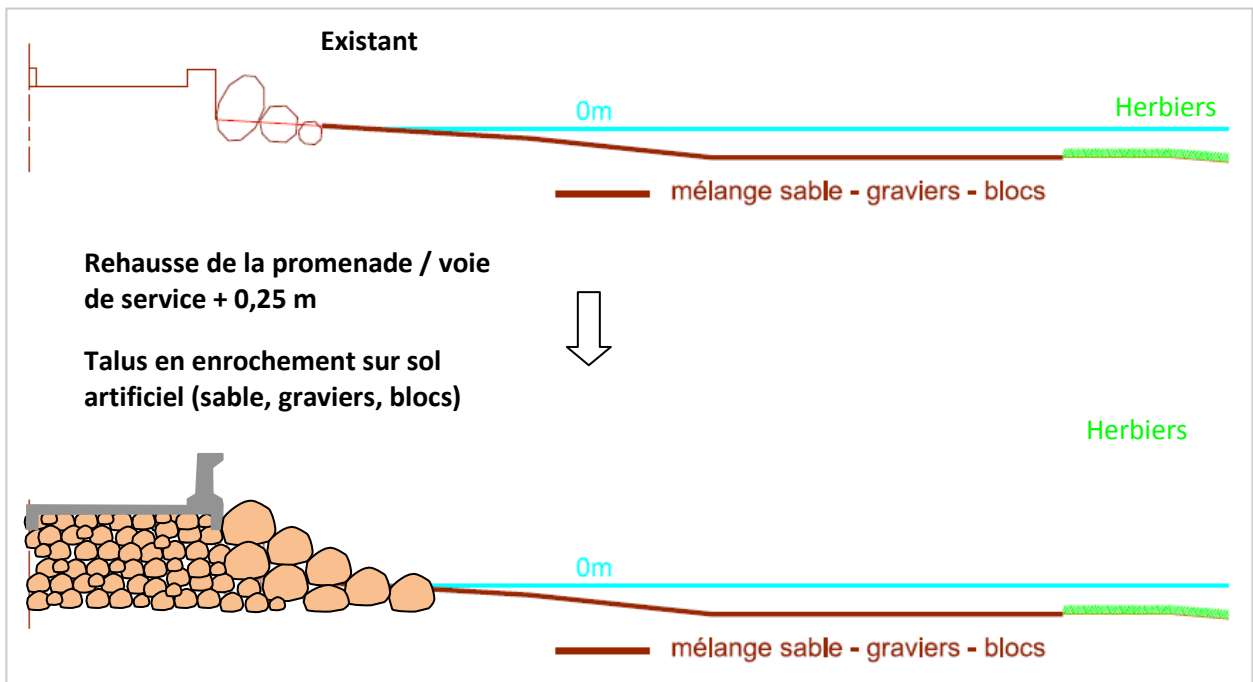


Figure 2 : Aménagement de l'esplanade (secteur ouest) – Talus en enrochements

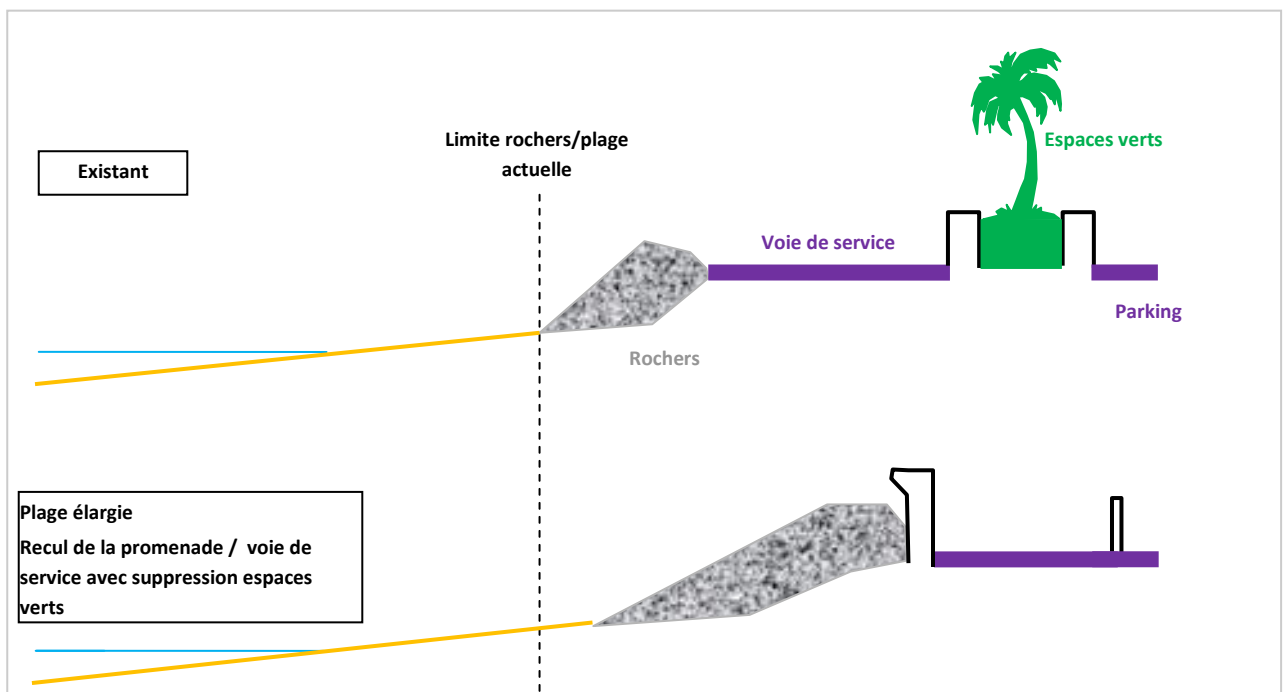


Figure 3 : Aménagement de l'esplanade (secteur est) – Talus en enrochements et plage

Tableau 1 : Synthèse du projet de travaux

Coût estimé du programme de travaux	615 000 € HT
Durée prévue des travaux	18 semaines = 4 mois
Début souhaité des travaux	Début 2018
Emprise de la zone de travaux	5 500 m ² à l'avancement
Linéaire de littoral naturel / artificialisé concerné par les travaux	0 m / 360 m
Volume excédentaire de matériaux à éliminer	450 m ³ d'enrochements issus de la digue 500 m ³ de gravats issus de la promenade existante
Volume déficitaire de matériaux à mettre en œuvre pour les réparations et le confortement de la digue du Levant	690 m ³ d'enrochement 0,1-0,5 T 410 m ³ d'enrochement 0,5-1,5 T 870 m ³ d'enrochement 1-2 T 265 m ³ de béton voie/promenade 290 m ³ de béton mur et escaliers

9. MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés par voie terrestre.

Les installations de chantier seront disposées sur le parking de l'Esplanade durant la durée du chantier

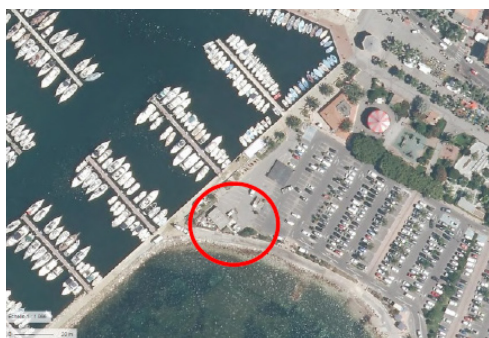


Figure 4 : site prévu pour les installations de chantier.

10. SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SITE

Le site est implanté au cœur d'une zone urbanisée. D'un point de vue terrestre, on ne note aucun élément écologique sensible susceptible d'être impacté par le projet de travaux.

En revanche, le milieu marin adjacent à la zone de travaux est sensible du fait de la présence d'espèces protégées par la réglementation française et internationale (voir **cartes 4 et 5**) :

- Présence d'**herbiers à posidonie** (*Posidonia oceanica*) sous la forme d'un récif de matte qui a été recouvert par les réclamations de 1970 (Esplanade) ; ces herbiers sont en grande partie dans un mauvais état de conservation
- Présence de **grandes nacres** (*Pinna nobilis*) au contact du pied de digue (2 individus de petite taille) ;
- Présence de petites surfaces d'herbiers à **zostère naine** (*Zostera noltei*) au contact du pied de digue ;
- Présence d'une **zone de baignade** surveillée faisant l'objet d'une surveillance de la qualité des eaux de baignade saisonnière : la plage de l'Esplanade.



Figure 5 : Biocénoses benthiques sensibles observées en pied de digue. En haut à gauche : *Pinna nobilis* dans un herbier à *zostera noltei*. En haut à droite : *Pinna nobilis* dans un herbier à *Posidonia oceanica* à faible recouvrement. En bas à gauche : herbier à *P. oceanica* à faible recouvrement. En bas à droite : herbier à *P. oceanica* dense, à fort recouvrement, se développant sur matte.

La **Carte 2** synthétise l'ensemble des observations sous-marines réalisées en avril-mai 2015 et juillet 2016 par O.C.E..

On note l'absence de sites réglementés (voir **carte 6**) et de zones d'inventaire du patrimoine naturel à proximité immédiate du site du projet. Le site Natura 2000 le plus proche est distant de plus de 3 km au Sud de la baie de Sanary (Lagune du Bruscol localisé au sud du site de projet).

11. IMPACTS PREVISIBLES SUR LE MILIEU MARIN AVANT ETUDE D'INCIDENCES

L'évaluation exhaustive des impacts sera réalisée en phase d'études d'Avant-Projet et Projet. Cette évaluation fera l'objet d'un document d'incidence ou d'une étude d'impact selon décision de l'AE.

Les études de projet ont pris en compte les enjeux liés au milieu naturel très en amont, de façon à éviter tout impact direct sur les biocénoses marines.

Les impacts les plus importants seront probablement liés au panache de turbidité potentiellement généré lors de la phase de mise en oeuvre des enrochements.

Afin d'éviter tout risque de diffusion du panache turbide, les enrochements d'apport seront lavés en carrière, et un écran vertical en géotextile sera mis en place et maintenu durant le chantier (**Figure 5**). Par ailleurs, la pose des enrochements sera effectuée avec l'assistance de plongeurs, les biocénoses constituées d'espèces protégées seront balisées.

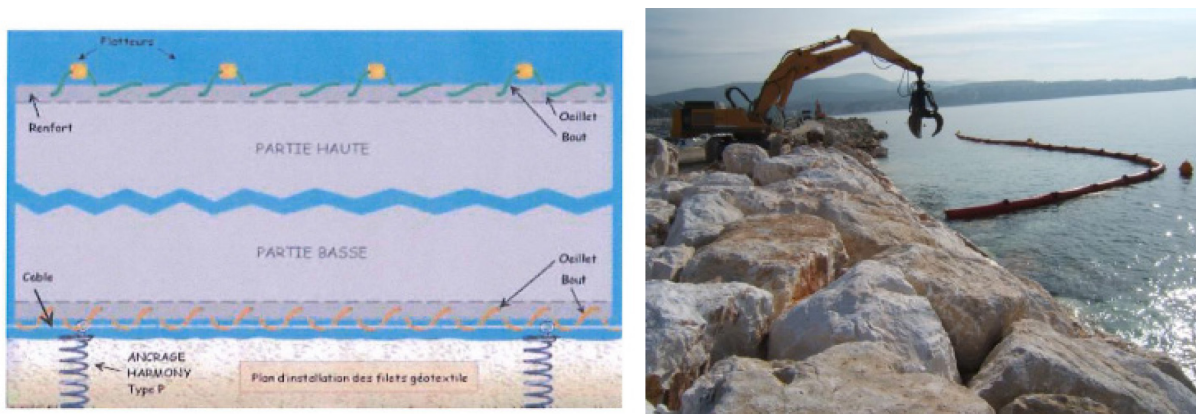


Figure 6 : Mesures d'évitement à adopter pour la pose des enrochements. Pose d'écrans verticaux anti-turbidité, balisage des biocénoses sensibles.

Cette mesure sera accompagnée des dispositions nécessaires afin d'éviter toute pollution du milieu marin (disponibilité de barrages anti-pollution, absorbants, pompe à hydrocarbures... etc.).

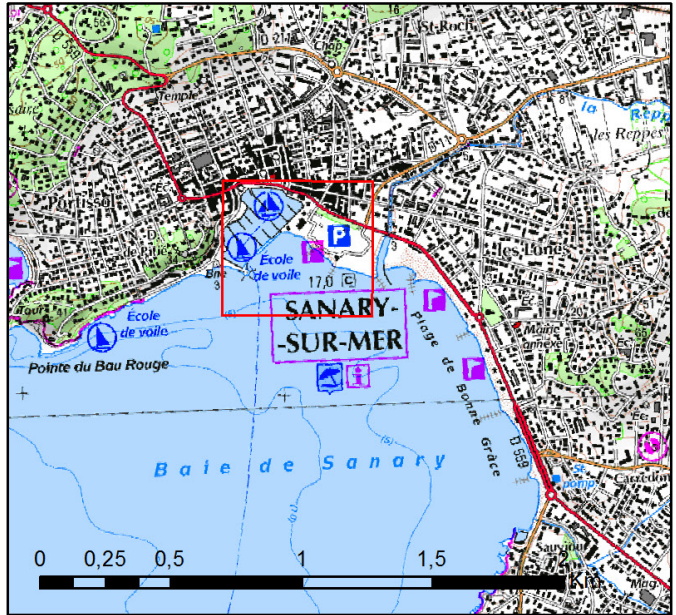
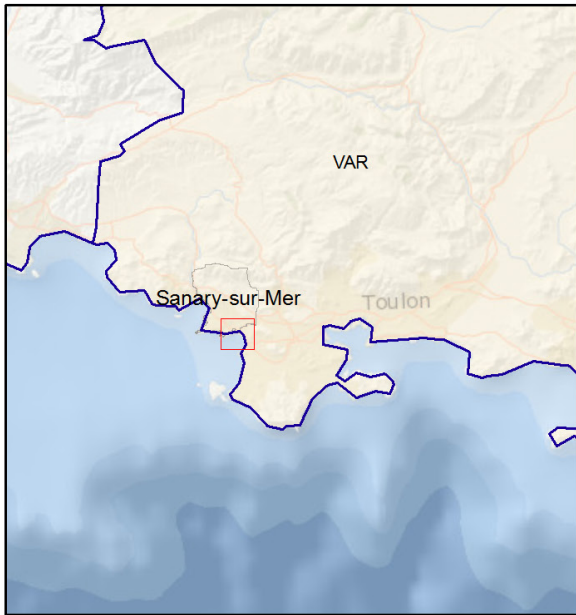
12. CONCLUSION

Le projet d'aménagement a été défini de manière à minimiser les impacts potentiels sur le milieu marin en prenant en compte les résultats de l'analyse écologique réalisée à partir de vérités terrain : évitement des biocénoses sensibles et adaptation du projet afin de ne détruire aucun spécimen d'espèce protégée.

Par ailleurs, la mise en œuvre de faibles volumes de matériaux, tant en déficit qu'en excédent, ne justifie pas à nos yeux la production d'une étude d'impact (voir formulaire "cas par cas" en annexe).

Carte 1 : Localisation du projet

REFECTION DE LA DIGUE DU LEVANT
DE LA COMMUNE DE SANARY-SUR-MER



Carte 2 : Diagnostic sous-marin des ouvrages et du site

REFECTION DE LA DIGUE DU LEVANT DE LA COMMUNE DE SANARY-SUR-MER

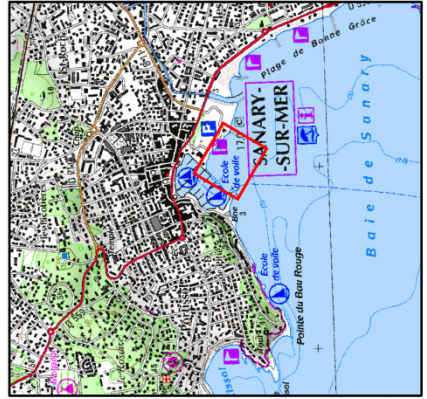
Légende

BIOCENOSES BENTHIQUES

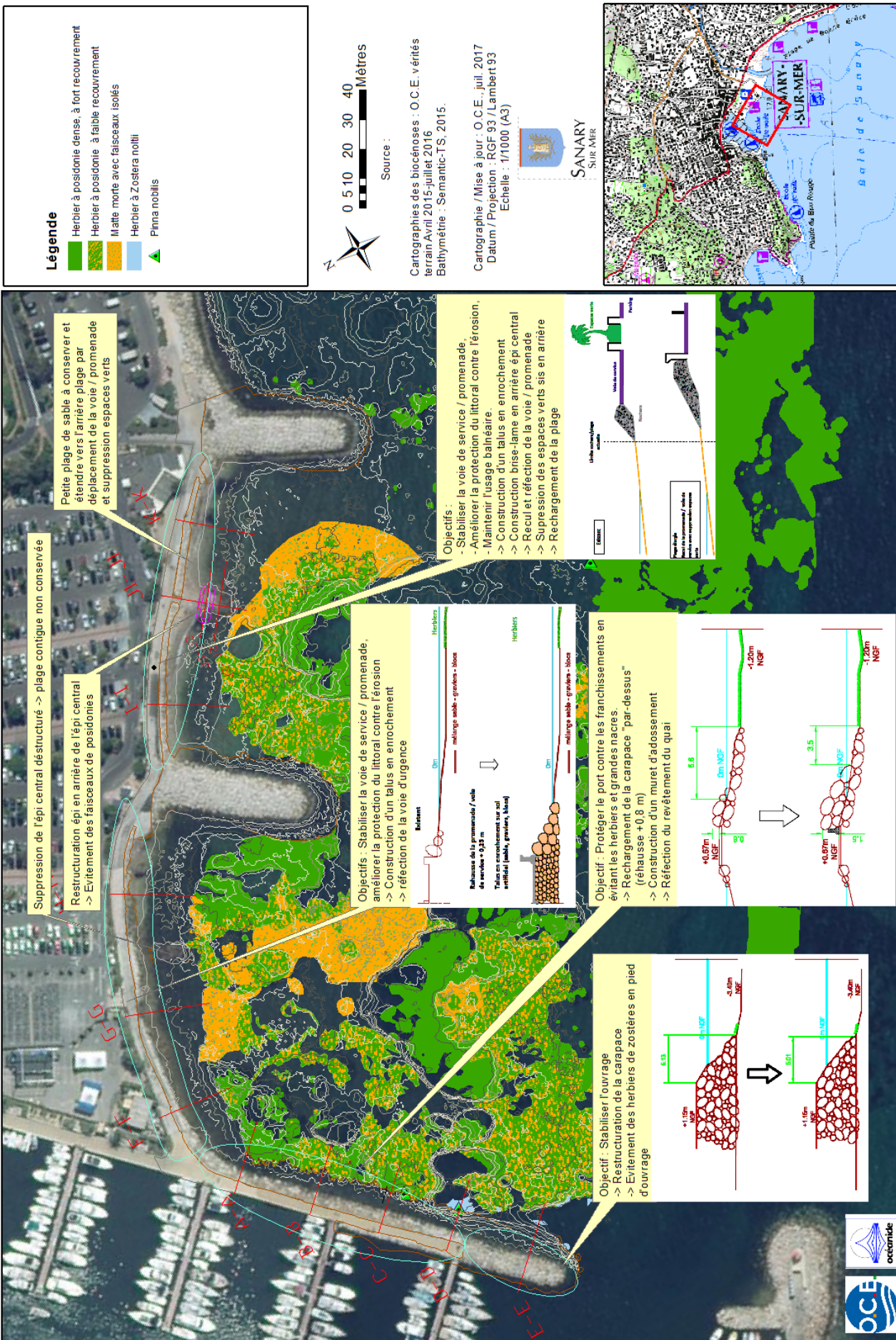
- Herbier à position dense, à fort recouvrement
- Herbier à position à faible recouvrement
- Matie morte avec faisceaux isolés
- Matie morte
- Banquettes à désication lente
- Herbier à Zoetiera notii
- Sables fins, sables vaseux
- Sables grossiers et fins graviers
- Entrochements
- Petits blocs, galets et gravés
- Béton, enrobé
- Macrodéchets
- Pinna nobilis



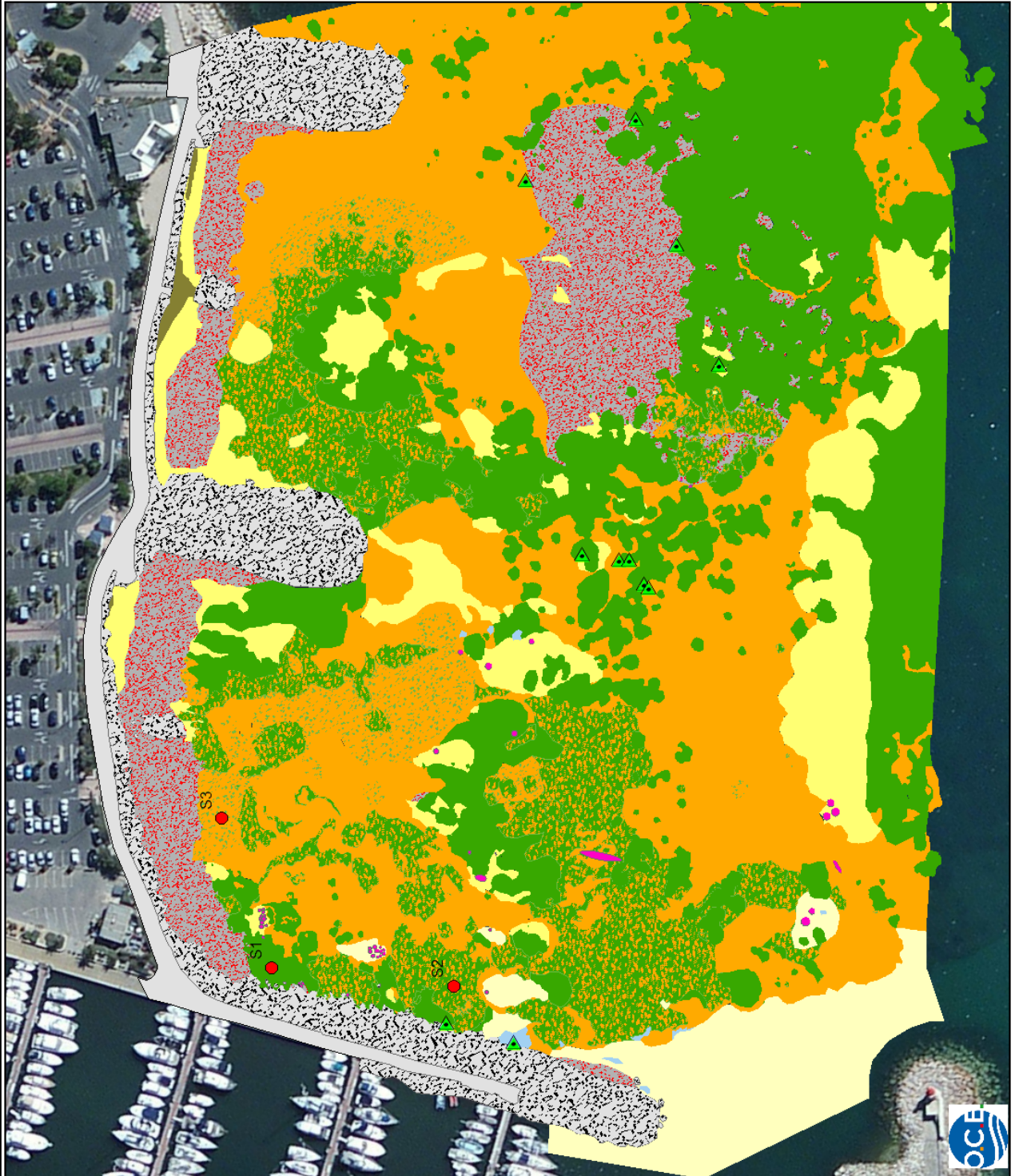
Source :
 © 2016 GeoEye © 2016 IGN © 2016 Blom © 2017
 Microsoft Corporation
 Cartographies des biocénoses : O.C.E. vérifiés
 terrain Avril 2015-Juillet 2016
 Bathymétrie : Semantic-TS, 2015.
 Cartographie / Mise à jour : O.C.E., juli. 2016
 Datum / Projection : RGF 93 / Lambert 93
 Echelle : 1/1200 (A3)



Carte 3 : Programme de travaux, objectifs et enjeux (version juil. 2017)



Carte 4 : Cartographie des biocénoses benthiques (Vérités terrain O.C.E. juillet 2016) - version 3



REFECTION DE LA DIGUE DU LEVANT
DE LA COMMUNE DE SANARY-SUR-MER

Legende

- Mesures en stations de référence

BIOCENOSSES BENTHIQUES

- Herbier à position dense, à fort recouvrement
- Herbier à position à faible recouvrement
- Matte morte avec faisceaux isolés
- Matte morte
- Banquettes à désiccation lente
- Herbier à Zostera noltei
- Sables fins, sables vaseux
- Sables grossiers et fins graviers

Enrochements

- Petits blocs, galets et gravés
- Béton, enrobé
- Macrodéchets
- Pinna nobilis

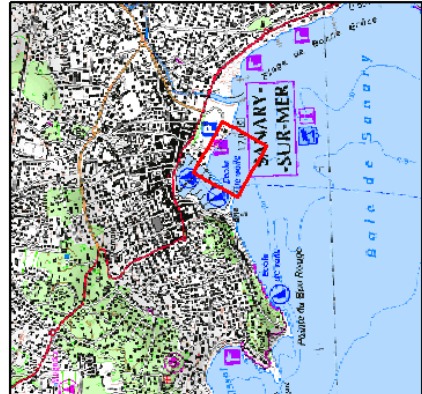
0 5 10 20 30 40 Mètres

Source :
© 2017 GeoEye © 2017 IGN © 2017 Blom © 2017
Microsoft Corporation
Cartographies des biocénoses : O.C.E. vérités
terrain Avril 2015-juillet 2016
Bathymétrie : Semantic TS, 2015
Cartographie / Mise à jour : O.C.E., juil. 2016
Datum / Projection : RGF 93 / Lambert 93
Echelle : 1/1000 (A3)

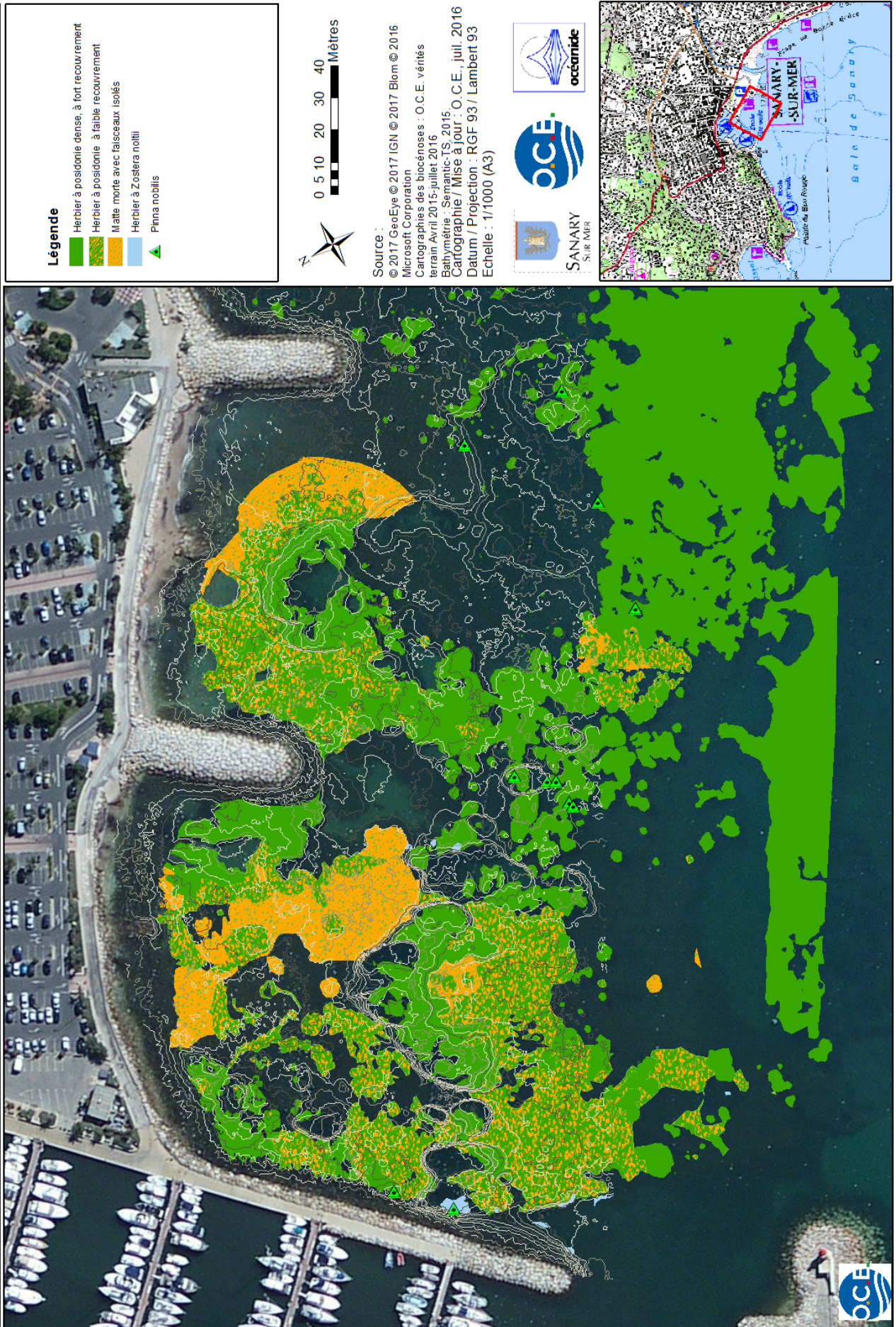
SANARY SUR MER

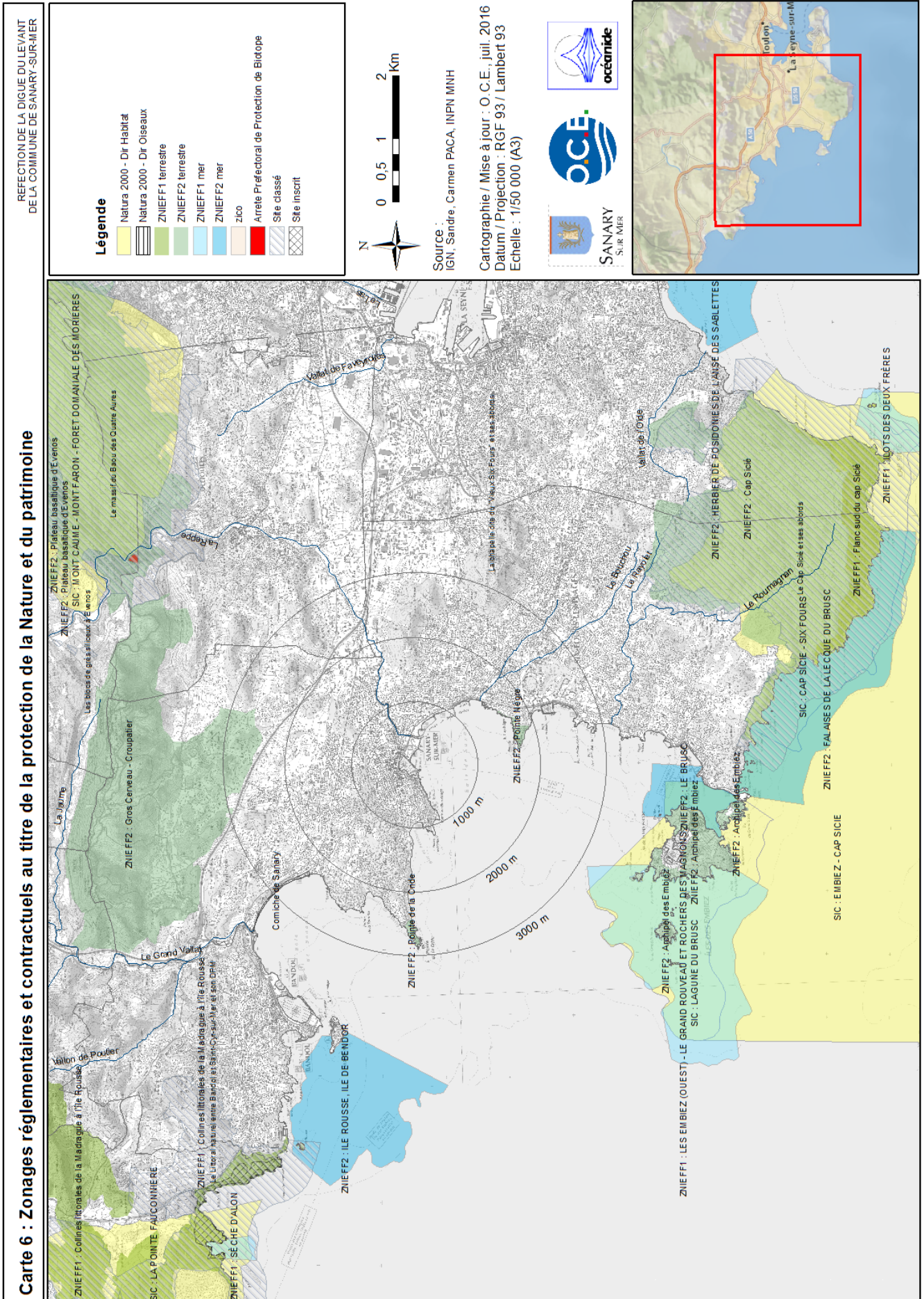
O.C.E.

océanide



Carte 5 : Cartographie des biocénoses benthiques - Distribution des espèces protégées

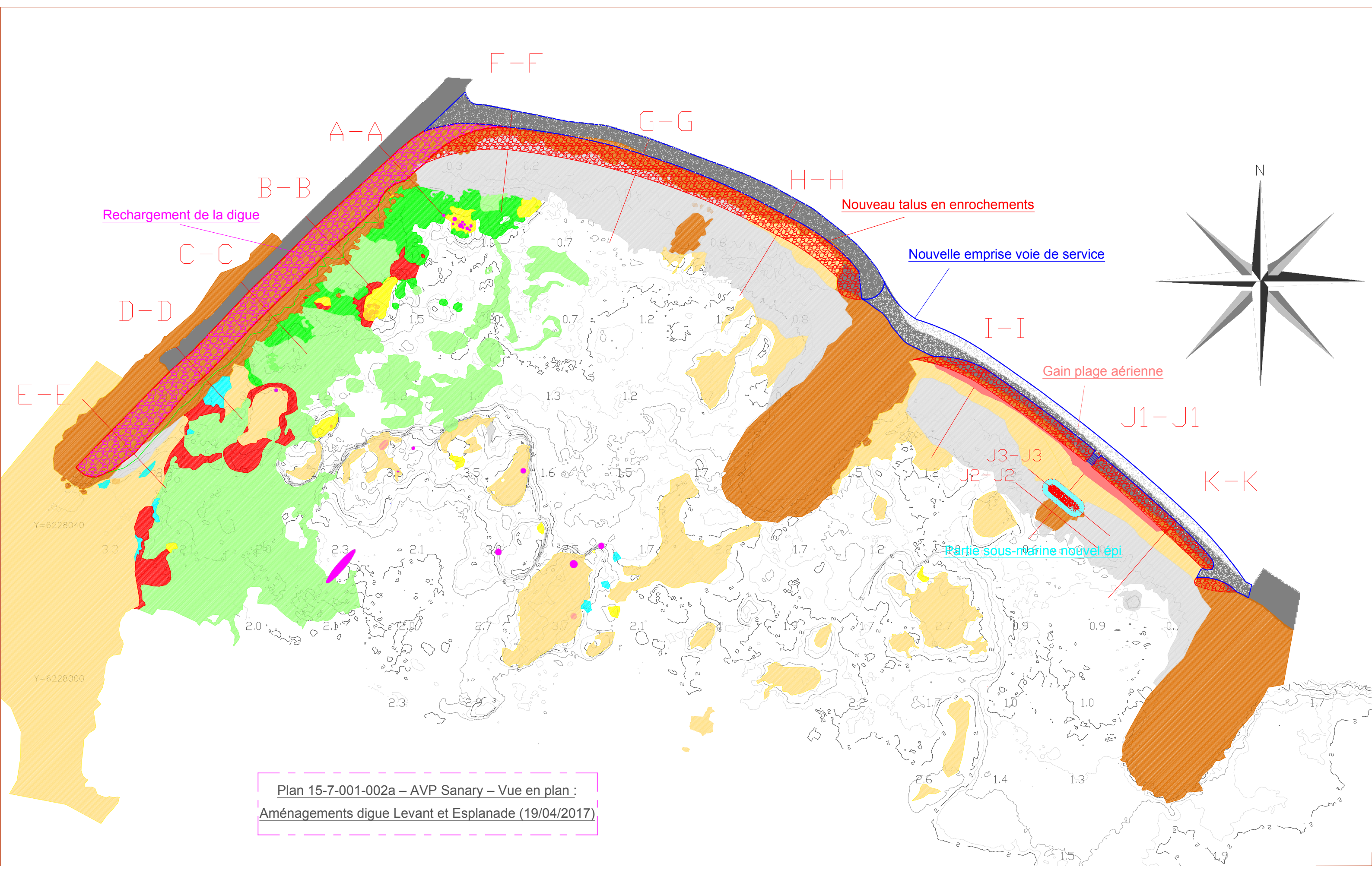




ANNEXES

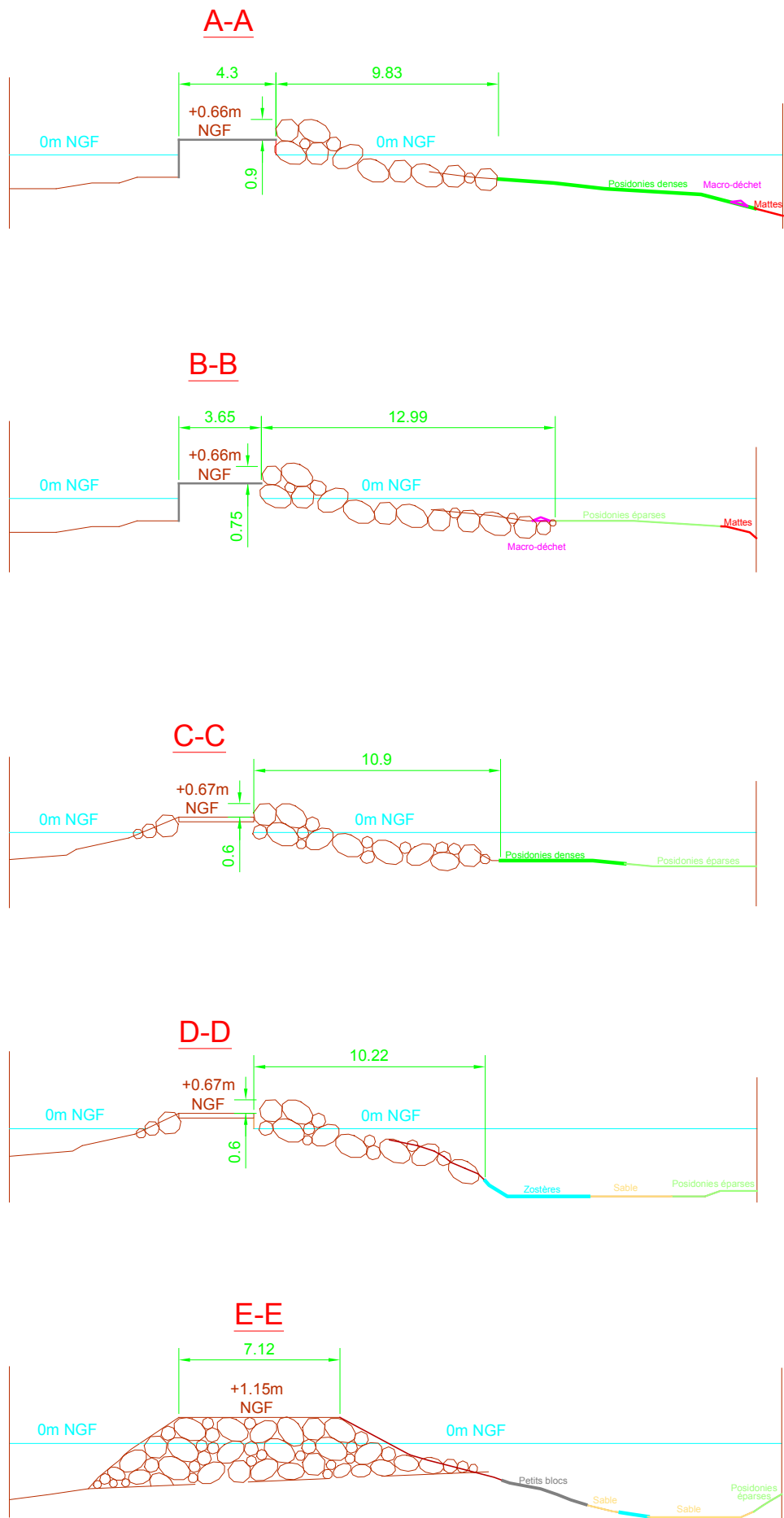
DOSSIER DE PLANS (OCEANIDE, avril 2017)

Formulaire "cas par cas" (Cerfa N° 14734*02)



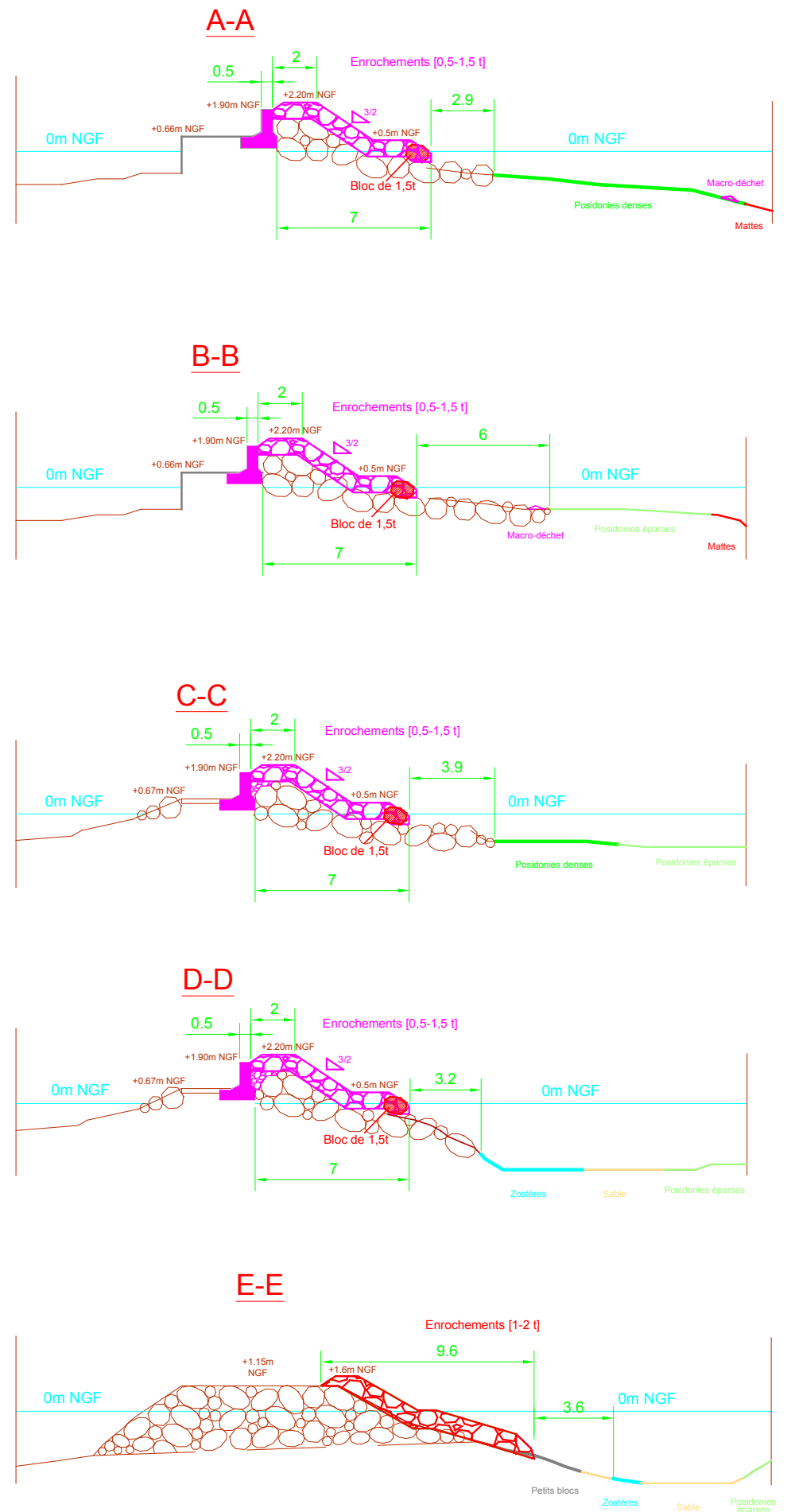
Coupe-types

Configuration actuelle



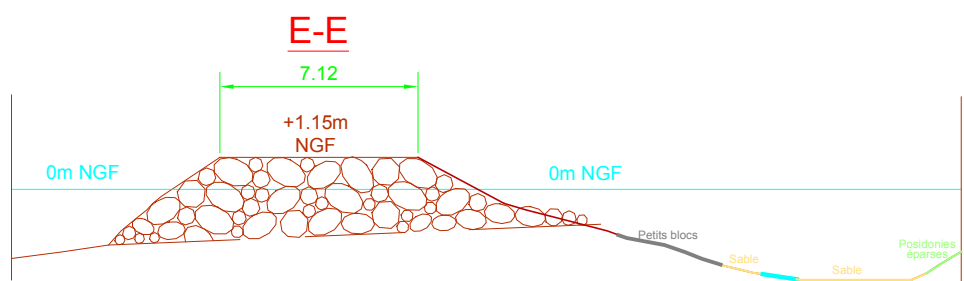
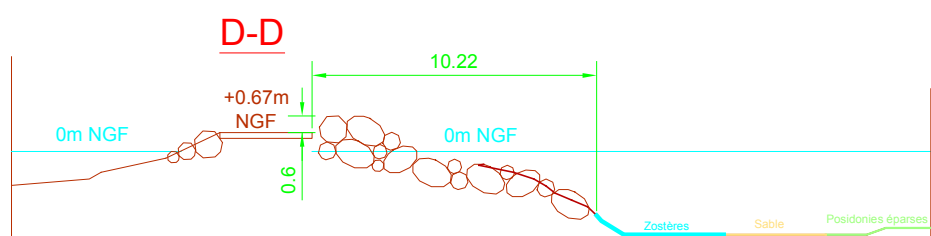
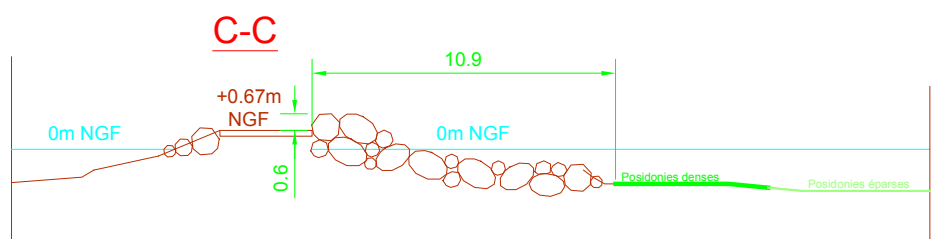
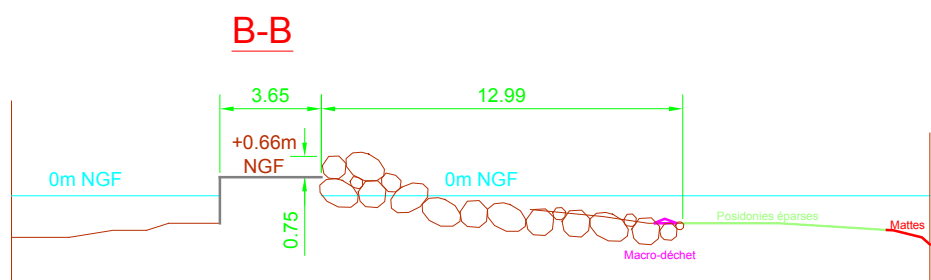
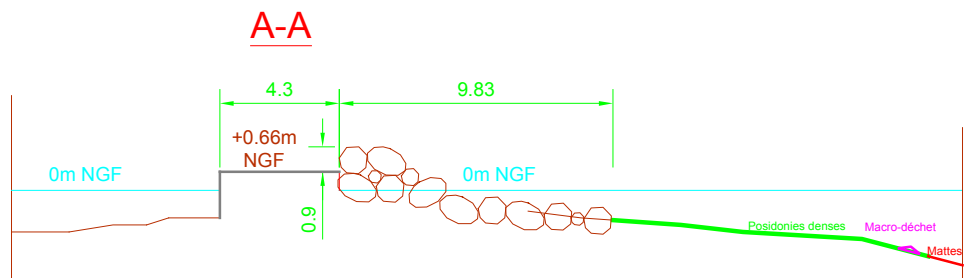
Coupe-types

Simple Rechargement + muret



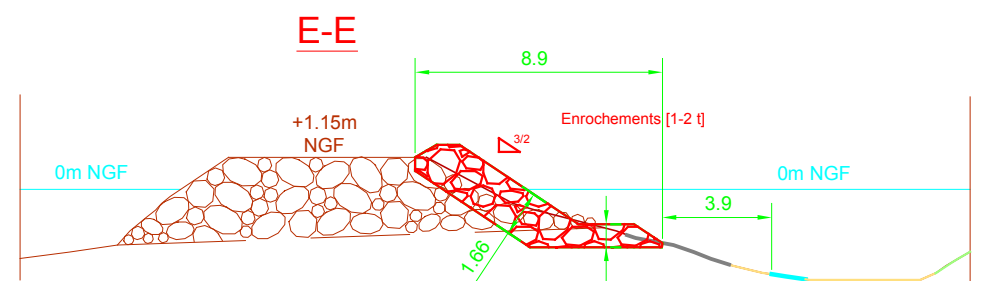
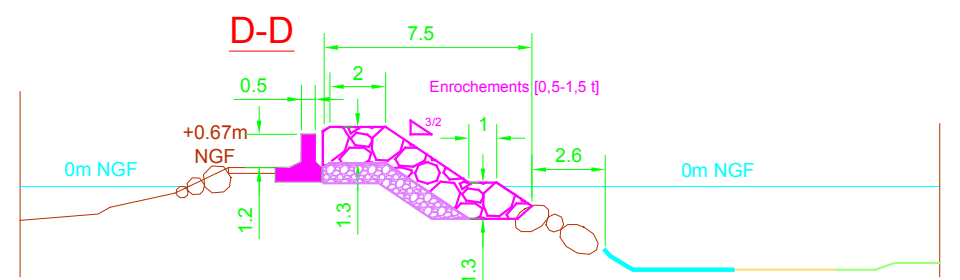
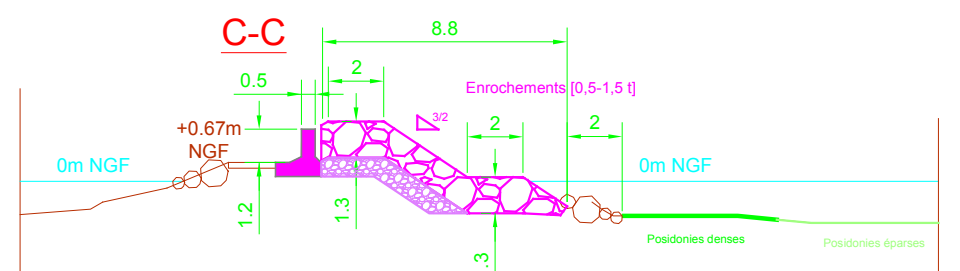
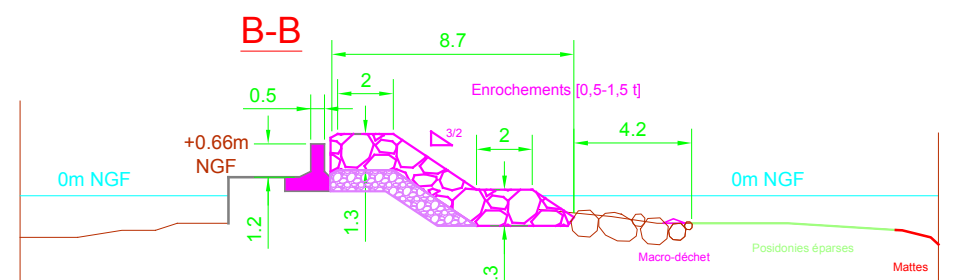
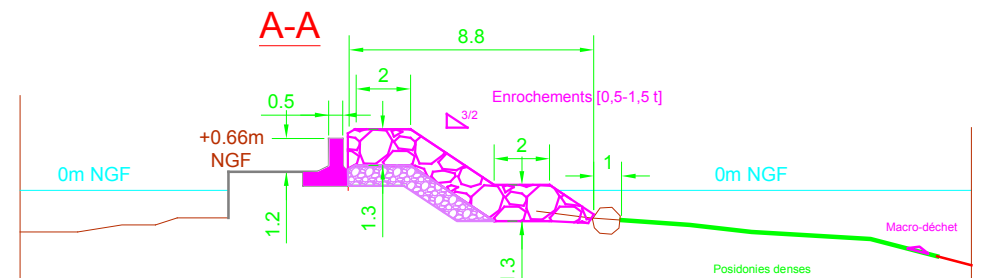
Coupe-types

Configuration actuelle



Coupe-types

Restructuration + muret



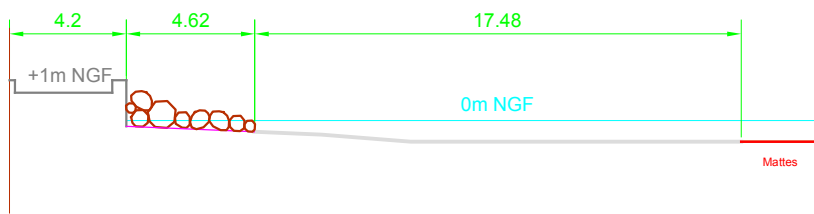
Coupe-types

Configuration actuelle

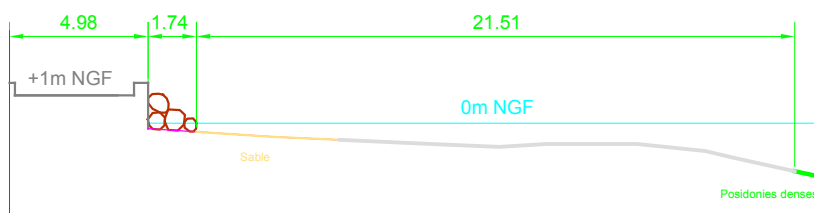
F-F



G-G



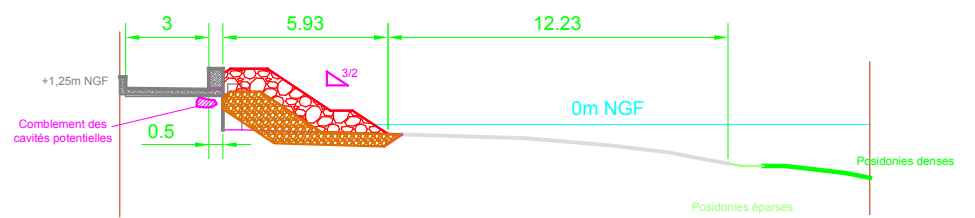
H-H



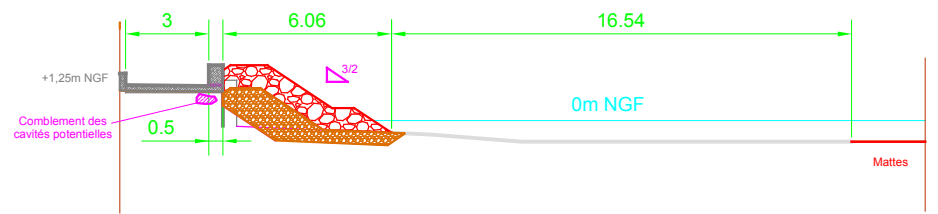
Coupe-types

Aménagement talus enrochements

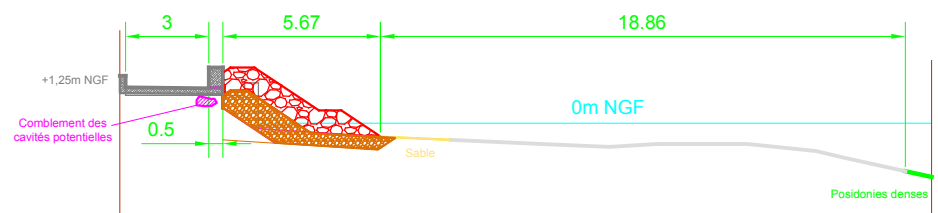
F-F



G-G

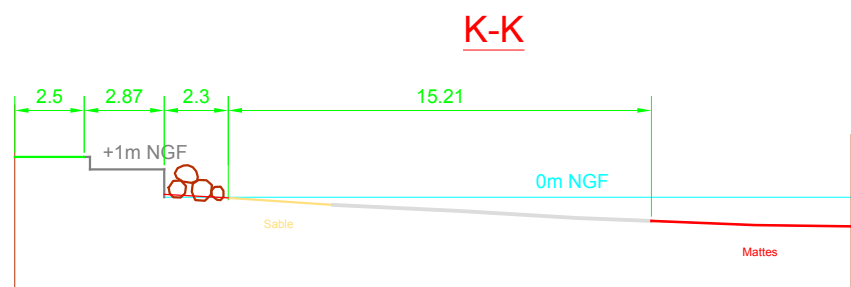
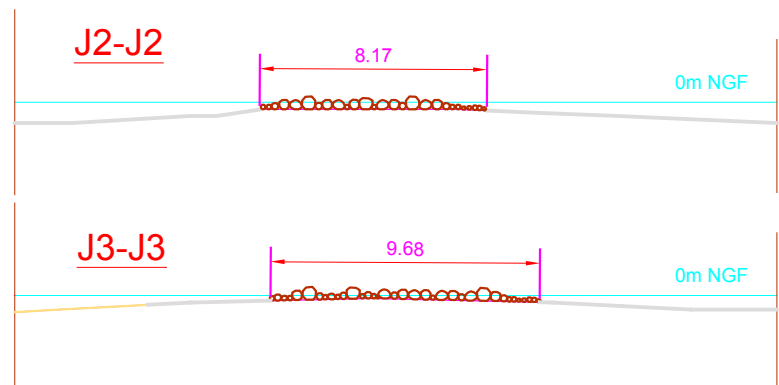
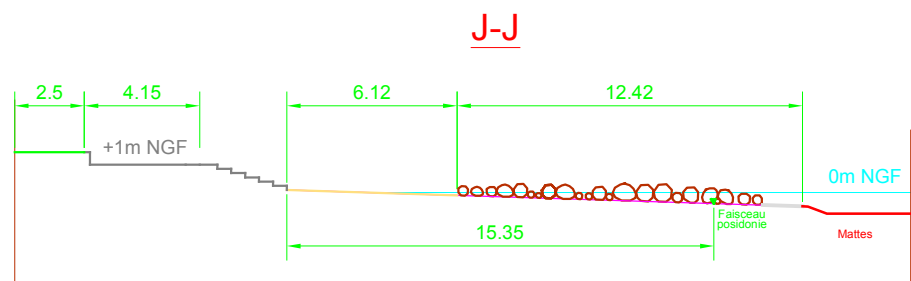
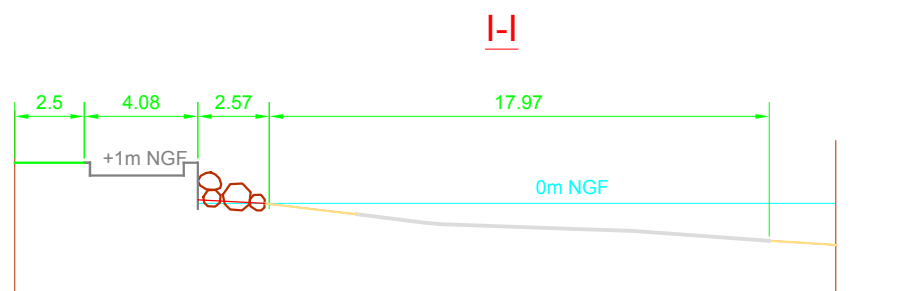


H-H



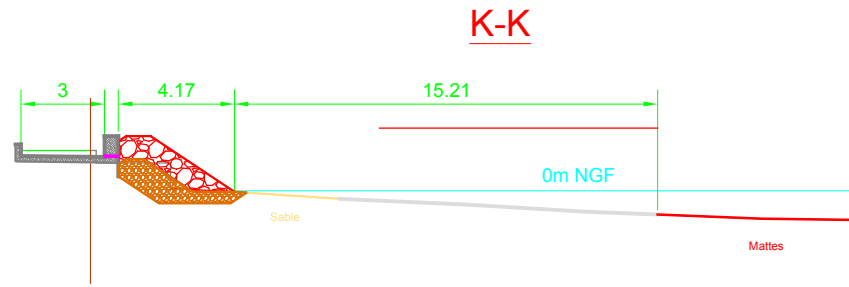
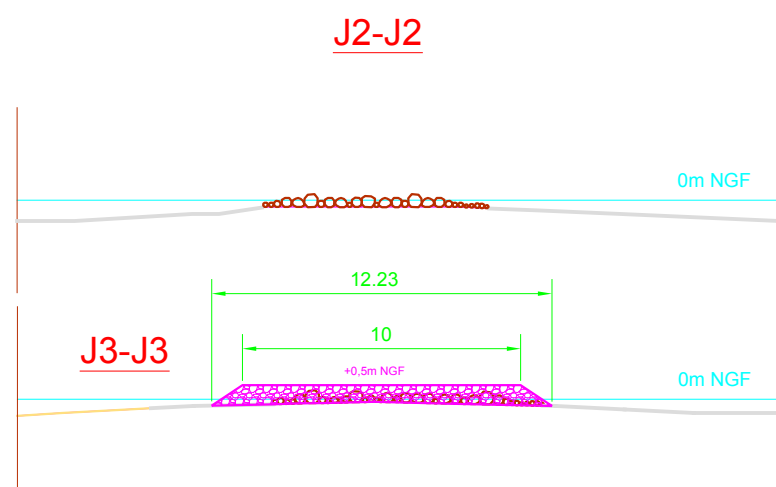
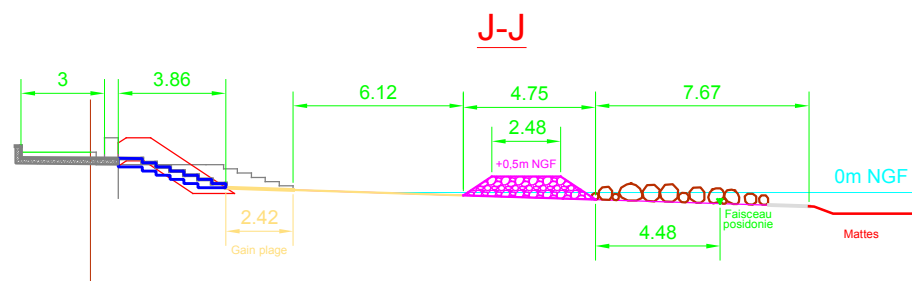
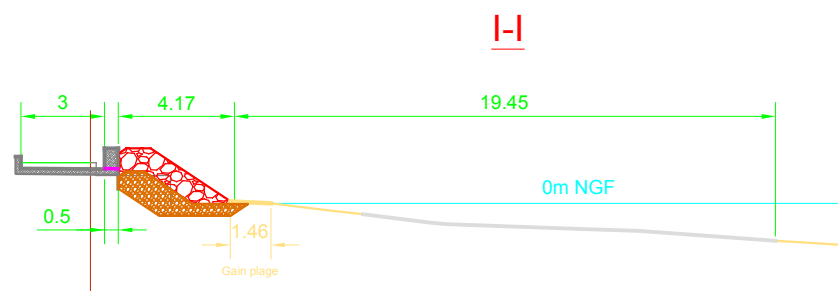
Coupe-types

Configuration actuelle



Coupe-types

Aménagement talus enrochements



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Réfection de la Digue du Levant protégeant le port et l'esplanade
à Sanary s/Mer

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.	- Restructuration partielle de la carapace du musoir et de la partie terminale de la digue sur 40 ml, - Rehaussement de 0,8 m de la partie basse de la digue au droit du quai sur 90 ml par rechargement 0,5-1,5T, - Confortement des enrochements de protection de l'esplanade par construction d'un talus en enrochement 1-2T sur 220 ml.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réparation de l'enrochement de protection de l'Esplanade et de la digue du port, lutte contre l'érosion marine par amélioration des défenses contre la mer.

4.2 Objectifs du projet

- Lutter contre l'érosion côtière, en confortant la protection de l'Esplanade et de la voie d'accès d'urgence longeant le littoral par la construction d'un talus en enrochement ;
- Reconstruire la voie d'accès d'urgence qui s'est effondrée ;
- Restaurer l'usage balnéaire du secteur EST (plage de l'esplanade) ;
- Stabiliser et conforter la digue du port ;
- Rehausser la zone la plus basse de la digue afin de limiter les franchissements par les houles décennales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés par voie terrestre.

Ils consistent à réparer, conforter et rehausser des ouvrages de défense contre la mer déjà existants :

- Digue du port ;
- Enrochements de protection de l'Esplanade.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune modification du sol de la mer : les ouvrages seront confortés sur les emprises existantes.

Les usages de la masse d'eau sont conservés : navigation de plaisance et zone de baignade surveillée.

Les usages des terrains bordant la mer restent inchangés : quai du port et promenade de l'Esplanade restent ouverts au public.

L'aspect paysager sera conservé

La circulation de la masse d'eau n'est pas modifiée : le projet ne prévoit pas d'obstacles significatifs aux courants littoraux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Linéaire de digues à réparer / conforter	360 m
Volume excédentaire de matériaux à éliminer	1000 m3 d'enrochements + gravats
Volume de matériaux à mettre en oeuvre (déficit)	550 m3 de béton 2000 m3 d'enrochement 0,1-2 T

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quai du Levant, Allées d'Estienne d'Orves
83110 SANARY-SUR-MER

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 48 ' 10 " E

Lat. 43 ° 06 ' 58 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Années 70

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Navigation, baignade, voies piétonnières, voies de service réglementées et d'accès d'urgence.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Sanary sur Mer approuvé le 21 décembre 2011 (révision)
Zone UP : couvre le port et les domaines publics maritimes résultant des travaux d'endiguement de l'espace littoral compris entre le port et l'agglomération
ARTICLE UP 2 - OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

...
2.2 - les ouvrages et installations nécessaires au fonctionnement du port ou à l'équilibre du rivage, ainsi que les ouvrages techniques liés aux réseaux d'intérêt public, sous réserve de ne pas porter atteinte au paysage, à l'environnement, à la salubrité ou à la sécurité publique ;
...

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sanary-sur-Mer
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan R111.3 Mouvement de terrain - Approuvé le 29/10/1981 PPRn Inondation La Reppe - Approuvé le 25/03/2010 PPRn Inondation Grand vallat - Prescrit le 11/02/1999, non approuvé.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 3200 m : Site d'Intérêt Communautaire « Lagune du Brusç » (FR9302001)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	550 m3 de béton 2000 m3 d'enrochement calcaire 0,1-2 T issus de carrière
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dégradation faible, temporaire, et indirecte des Herbiers de phanérogames marines à <i>Posidonia oceanica</i> et <i>Zostera noltii</i> (nuage turbide). Perturbation faible, temporaire, et indirecte des Grandes nacres Pina
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faibles incidences temporaires sur les biocénoses benthiques (dégradation temporaire du milieu physique par augmentation locale de la turbidité, maîtrisée par des mesures de réduction adéquates (flets à particules). Très faibles incidences temporaires sur la qualité des eaux de baignade de la plage de l'Esplanade (travaux en hiver)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux d'aménagement portuaire seront terminés fin 2017.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse exposée ci-dessus, ce projet de réfection de digues et enrochements de protection ne justifie pas la mise en oeuvre d'une étude d'impact :

- Il s'agit d'un projet de réparation-reconstruction d'ouvrages existants,
- Les volumes de matériaux à mettre en oeuvre sont faibles,
- Les incidences négatives du projet seront limitées dans le temps et l'espace :
 - Génération de nuages turbides contenus par des écrans verticaux,
 - Pas de modification de la circulation océanique locale,
 - Absence de destruction d'herbiers de phanérogames marines.
- Les effets positifs du projet sont nombreux :
 - Limitation des relargages de matériaux provenant de l'Esplanade vers l'herbier à posidonies,
 - Sécurisation du musoir visant à éviter un effondrement sur les herbiers à zostères,
 - Sécurisation du port,
 - Amélioration de la plage et de ses accès au public,
 - Purge des enrochements inutiles, rétablissement des fonds marins.

Par ailleurs, dans sa phase AVP, le projet a été adapté de manière à minimiser les incidences sur le milieu (simple rechargement, évitement des biocénoses benthiques sensibles, utilisation d'écrans anti-turbidité permettant de circonscrire les nuages turbides, balisage des herbiers et assistance par plongeurs afin d'éviter tout accident durant la pose des enrochements).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de demande certificat de projet (Ref R16-08-v2)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Sanary-Sur-Mer

le,

Signature